

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 19 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le dix neuf du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le douze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

24 JANV.  
2024

Déposée en  
Préfecture le

23 JANV.  
2024

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Avait donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN

#### Etaient excusé(e)s

Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF 74 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE DUINGT**

Par courrier du 11 décembre 2023, la Commune de Duingt a informé le Grand Anecy de sa volonté d'acquérir les murs d'un local commercial existant exploité comme supérette sous l'enseigne SPAR, situé 25 passage Grenette à Duingt.

La commune souhaite solliciter l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir ce bien.

Ce local commercial d'une superficie de 255 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle AD 317 (548 m<sup>2</sup>) est classé au PLU en zone Ub2 : à vocation à dominante habitat et de densification du centre autour de la place de l'église et faisant l'objet de OAP n° 3, dont l'un des objectifs est d'offrir un vrai pôle de centralité à la commune.

Cette acquisition a pour objectif de pérenniser ce commerce et sa destination pour répondre aux besoins de la population. Elle s'inscrit dans les orientations du PADD du PLUI HMB en cours d'élaboration et notamment celle relative à la ville du quart d'heure.

L'avis des Domaines est daté du 26 septembre 2023. L'acquisition sera amiable.

**LE BUREAU DECIDE :**

de donner un avis favorable à cette intervention.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.